

Tableau bilan des barèmes des promotions 2012/2013

Le passage au 4° échelon se fait de façon automatique au bout d'un an.

P.E.		GRAND-CHOIX		CHOIX		ANCIENNETE	
		Nombre	Barèmedenierpromu	Nombre	Barèmedenierpromu	Nombre	Barèmedenierpromu
5 ^{ème}	Promouvables	90	29,002		Pas de choix	84	24
	Promus	27				57	
6 ^{ème}	Promouvables	126	33,503	87	31,503	45	26,864
	Promus	37		62		22	
7 ^{ème}	Promouvables	148	38,003	117	36,753	84	29,003
	Promus	44		83		34	
8 ^{ème}	Promouvables	158	44,073	103	43,503	71	36,106
	Promus	47		73		17	
9 ^{ème}	Promouvables	114	57,442	109	48,836	92	43,699
	Promus	34		77		37	
10 ^{ème}	Promouvables	158	64,866	79	57,503	19	52,833
	Promus	47		56		19	
11 ^{ème}	Promouvables	62	73,903	28	72,142	8	67,453
	Promus	21		22		8	

En cas d'égalité de barème, l'administration départage les promouvables suivant trois critères :

- on examine d'abord l'AGS (ancienneté générale de services), le collègue avec la plus grande AGS est retenu
- si l'AGS est identique on regarde la note et c'est alors le collègue avec la meilleure note qui est promu
- si l'AGS et la note sont identiques, c'est alors l'âge qui départage les collègues et le plus âgé est promu